



Région  
**Hauts-de-France**

Le Président  
La Présidente de commission

**Collectif régional Arts et culture  
Hauts-de-France**

Lille, le 16 FEV. 2021

Mesdames, Messieurs,

Depuis le début de la crise sanitaire, la Région Hauts-de-France entretient un dialogue nourri avec les acteurs culturels et a mis en place un ensemble de mesures afin de vous aider à traverser cette période particulièrement difficile, qui prive aujourd'hui l'ensemble de la société de spectacles vivants, de concerts, de musées, de cinéma, et d'autant d'occasions de lien culturel et social.

Tous les secteurs culturels sont et continueront à être impactés au cours de l'année 2021. C'est pourquoi les élus régionaux, réunis en séance plénière le 4 février 2021, ont voté la prolongation des mesures exceptionnelles qu'ils avaient adoptées en 2020, en avril puis septembre dernier :

- Continuité du soutien régional pour tous les événements annulés ou reportés, dans la limite des dépenses engagées et en l'absence de surfinancement public,
- Possibilité donnée aux acteurs culturels d'adapter les actions et projets soutenus, dans le respect de l'objet des opérations, pour s'adapter au contexte sanitaire,
- Prise en compte des dépenses liées au respect des mesures sanitaires, dans la limite des subventions décidées par la Région.

Dans cette période où chacun manque de visibilité, la Région a également décidé, pour les structures aidées au Programme d'activités ayant réalisé un excédent en 2020, et sous réserve d'une demande écrite et motivée, de maintenir l'intégralité de leur subvention 2020 afin de leur permettre de faire face aux difficultés en 2021. L'éventuel surfinancement public en 2020 et 2021 sera analysé à l'issue des deux exercices impactés par la crise, soit au 31 décembre 2021.

Cette mesure nouvelle, qui apporte une souplesse supplémentaire aux acteurs culturels dans la gestion des exercices 2020 et 2021, vient compléter l'adoption, en septembre 2020, des mesures autorisant la prise en compte dans la dépense subventionnable de 2020 des fonds dédiés aux opérations reportées en 2021 pour les structures aidées au Programme d'activités.

Autre mesure adoptée, les critères des Parcours d'Education de Pratiques et de Sensibilisation à la culture (PEPS) hors les murs ont été adaptés afin de permettre la présentation des œuvres au sein des établissements scolaires. La Région encouragera ensuite la reprise des sorties d'éducation artistique et culturelle dès que la situation le permettra.



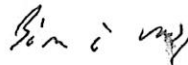
151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais  
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

En lien avec l'Etat et les autres collectivités, la Région continuera à mener un travail partenarial et à s'engager en faveur de la création, des filières que vous représentez et de la vitalité du tissu culturel présent en Hauts-de-France. Dans un cadre budgétaire particulièrement contraint, l'exécutif régional continuera à porter un engagement fort en faveur des acteurs culturels, faisant de la Région Hauts-de-France, la Région la plus engagée dans ce domaine.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



**Anne PINON**  
Présidente de la  
Commission Rayonnement



**Xavier BERTRAND**